

## **Grève confirmée chez l'un des transporteurs du CIT Laurentides** mesures mises en place pour diminuer l'impact du conflit de travail sur la clientèle

**Sainte-Thérèse, le 6 juin 2016** – Le CIT Laurentides vous informe que le syndicat n'ayant pu s'entendre avec la partie patronale, **les chauffeurs de la compagnie Transdev seront en grève dès le mardi 7 juin à 4 h 15 du matin**. Le CIT Laurentides souhaite faire part à la clientèle de toutes les mesures qui seront mises en place dès demain matin. Le CIT Laurentides demeure dans l'attente d'une décision du Tribunal administratif du travail afin de savoir si la compagnie Transdev sera tenue de maintenir des services essentiels en heure de pointe.

### **Lignes affectées**

Les lignes affectées sont 9, 11, 12, 15, 17, 20, 22, 23, 24, 27, 28, 51, 52, 59, 60, 61, 62, 71, 72, 73 et 74 ainsi que les 46 lignes desservant les écoles secondaires suivantes : Polyvalente Sainte-Thérèse, l'école secondaire Saint-Gabriel (Sainte-Thérèse) et l'école secondaire Rive-Nord (Bois-des-Filion), circulant dans les villes de Saint-Jérôme, Mirabel (Saint-Janvier), Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et jusqu'à Laval aux Terminus Montmorency et Cartier.

Le CIT Laurentides a mandaté d'autres transporteurs afin de maintenir minimum de service, bien que réduit par rapport à l'horaire habituel, sur les lignes touchées. L'horaire détaillé de chacune des lignes sera bientôt disponible sur le site Internet du CITL à l'adresse [www.citl.qc.ca](http://www.citl.qc.ca).

### **Lignes desservant les écoles secondaires**

Tous les départs des lignes d'autobus du CITL desservant la Polyvalente Sainte-Thérèse, l'école secondaire Saint-Gabriel (Sainte-Thérèse) et l'école secondaire Rive-Nord (Bois-des-Filion) seront effectués mardi. Les trajets, les horaires et les arrêts de ces lignes demeurent les mêmes, seul le type d'autobus pourrait changer.

### **Mesures tarifaires**

Aucune perception ne sera demandée à bord des départs du CITL s'ils ont effectués par un transporteur n'ayant pas de véhicule urbain à l'effigie du CITL (autobus voyageurs ou autre). La tarification habituelle s'applique sur tous les départs de toutes les lignes qui sont effectués par des véhicules à l'effigie du CITL/SURF. Exceptionnellement, tous les titres de transport du CIT Laurentides (mensuels, carnets, unitaires) seront acceptés à bord de la ligne de train Saint-Jérôme. Des voitures de train seront également ajoutées sur les trains 174, 178, 179, 180, 181, 183 et 191, offrant environ 200 places supplémentaires sur chacun de ces départs.

Le CIT Laurentides met tout en œuvre afin de minimiser les impacts sur le service et les inconvénients pour la clientèle. Nous invitons la clientèle à suivre l'évolution de ce dossier sur notre site Internet au [citl.qc.ca](http://citl.qc.ca), notre [page Facebook](#) et sur notre [compte Twitter](#).

[À propos du CITL](#)

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides  
Elizabeth Leroux, communications  
450 430-3011 poste 246  
514 582-1587